

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2010**

Sous la Présidence de Monsieur **Lucien DEBLAY**, Président.

La réunion du Conseil Communautaire a eu lieu à **Girecourt à 20 heures 30**

Nombre de Membres présents : 20 Titulaires, 2 Suppléants.

Nombre de Membres excusés : 3 Titulaires, 8 Suppléants.

Nombre de Membres absents : 2 Titulaires, 15 Suppléants.

Le quorum est atteint (**20 votants : 20 titulaires**)

Ordre du jour :

- 1) Subvention ravalement de façades
- 1) Ravalement de façades : Renouvellement de la convention avec le CAUE des Vosges pour l'année 2011
- 2) Renouvellement de la convention avec l'espace informatique de Fontenay
- 3) Renouvellement de la convention avec la commune de Padoux concernant la tonte du Stade de l'ADP
- 4) Bilan de l'OPAH
- 5) Marché fauchage des bernes
- 6) Etude intercommunale d'aménagement de bourgs
- 7) Informations et questions diverses
 - ↳ Panneaux identitaires et de tonnage
 - ↳ Modification des statuts du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges
 - ↳ Aménagement d'un sentier pédestre
 - ↳ Cours informatique pour les secrétaires de mairie
 - ↳ Rapport d'activité du SICOVAD

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie la commune de Girecourt pour le prêt de la salle.

Monsieur le Président propose 1 modification de l'ordre du jour :

- ✓ Portage de repas à domicile : modification du prix des repas.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette modification.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Marie HARAUX a été nommé secrétaire, à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du 18 novembre : Madame Dominique DEMONCHAUX ne reconnaît pas dans la correction les tarifs concernant l'Ecole de Musique de la CCVV, il faut lire :

Cours de solfège : 100 € par an pour les habitants du territoire de la CCVV,

125 € par an pour les habitants extérieurs au territoire à la CCVV

Pratique d'un instrument : 200 € par an pour les habitants du territoire de la CCVV

250 € par an pour les habitants extérieurs au territoire à la CCVV

1) Aide aux propriétaires pour le ravalement de façades

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Les réformes mises en place par le département impliquent des modifications quant aux aides qu'il attribue aux collectivités notamment concernant les opérations de ravalement de façades (mise en place d'un système d'appel à projets et non plus de demande de subvention).

Actuellement nous bénéficions d'une aide qui nous a été accordée avant ces réformes, c'est pourquoi nous pouvons encore faire bénéficier les propriétaires d'une aide de 30% du coût total des travaux (soit une facture de 4 700 € minimum) avec un plafond fixé à 1400€ (l'aide du CG est égale à l'aide de la CC c'est-à-dire 15% du coût total des travaux).

La validité de cette subvention arrive cependant à son terme en janvier 2011.

Au vu de ces éléments il s'agit de statuer sur la poursuite de l'opération ravalement de façades et donc de continuer à aider les propriétaires remplissant les conditions fixées dans le règlement intérieur de l'opération, à hauteur de 15% du coût total des travaux avec un plafond de 700€ proposé par le bureau.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité

la poursuite de l'opération ravalement de façades et donc de continuer à aider les propriétaires remplissant les conditions fixées dans le règlement intérieur de l'opération, à hauteur de 15% du coût total des travaux avec un plafond de 700€.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011 pour la réalisation de l'opération.

2) Ravalement de façades : Renouvellement de la convention avec le CAUE des Vosges pour l'année 2011

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Dans le cadre de l'opération ravalement de façades que nous menons sur notre territoire, il conviendrait :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'accompagnement avec Monsieur le Président du CAUE des Vosges,
- D'accepter la participation forfaitaire d'intervention qui sera versée au CAUE au titre d'une contribution générale à l'activité de l'association.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention pour l'année 2011 avec Monsieur le Président du CAUE des Vosges,

ACCEPTÉ à l'unanimité la participation forfaitaire d'intervention qui sera versée au CAUE au titre d'une contribution générale à l'activité de l'association.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

Le bilan de l'opération ravalement de façades sera communiqué ultérieurement

3) Renouvellement de la convention avec l'espace informatique de Fontenay

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Il convient de renouveler la convention avec la commune de Fontenay pour la mise à disposition et l'entretien de l'espace informatique pour l'année 2011, le coût étant calculé selon la fréquentation.

En septembre 8 personnes se sont inscrites aux cours d'initiation informatique (capacité d'accueil 12 personnes). Les cours de perfectionnement informatique n'ont pas été mis en place par manque de candidats (une inscription). Les écoles continuent à bénéficier des cours informatiques.

En septembre 2011 il faudra prendre une décision sur le devenir des cours informatique.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Fontenay pour la mise à disposition et l'entretien de l'espace informatique pour l'année 2011.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011 pour la réalisation de l'opération.

4) Renouvellement de la convention avec la commune de Padoux concernant la tonte du Stade de l'ADP

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Il convient de statuer sur le renouvellement de la convention avec la commune de Padoux pour la tonte du Stade de l'ADP.

Rappel 2008, 2009 et 2010 tonde du terrain 4 520 € par an. A compter de 2011 la commune de Padoux propose 2 260 € par an.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Padoux pour la tonte du Stade de l'ADP.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

5) Bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La commission Habitat et Cadre de Vie s'est réunie lundi 22 novembre dernier afin de réaliser le bilan de l'OPAH. Etaient également présents : Monsieur Michel LANGLOIX, Conseiller Général, Madame Carinne VUIDEL, Chargée du développement local à la Région Lorraine et le Cabinet URBAM Conseil, prestataire retenu pour l'animation de cette opération. Les membres de la commission ont regretté la présence de l'ANAH qui s'était excusé.

Compte rendu bilan OPAH : voir exposé des affaires

6) Marché Fauchage des bermes

Le marché de fauchage des bermes sur la voirie intercommunale programme 2008-2010 est terminé.

Un nouveau marché en procédure adaptée a été lancé pour le programme 2011-2013.

La commission Appel d'Offres s'est réunie jeudi 9 Décembre et a assisté à l'ouverture des plis.

4 entreprises ont répondu :

- ETA THIERY Stéphane de Nonzeville
- Entreprise PAULUS Frédéric d'Hadol
- Entreprise GEORGEL Gilbert d'Hadol
- SARL ENTREPRISE TACCA de St Jean du Marché

L'entreprise Stéphane THIERY a été retenue pour un montant 26 758.77 € HT soit 32 003.48 € TTC.

Les offres ont été analysées en fonction du coût (50%), de la valeur technique (40%) et de la réactivité (10%). Cette entreprise n'était pas la moins disante, mais elle propose des passes supplémentaires, elle était donc la moins chère au mètre linéaire.

7) Etude intercommunale d'Aménagement de Bourgs

Pourquoi une étude d'Aménagement de bourgs à l'échelle de l'intercommunalité ?

- Pour que les communes soient subventionnées par la Région Lorraine dans leurs études et leurs travaux d'aménagement de bourg si elles décident d'engager ce type de travaux.
- Pour aider les communes à remplir leurs obligations légales concernant l'accessibilité
- Pour réfléchir les aménagements de bourg de manière cohérente à l'échelle intercommunale
- Pour faire bénéficier les communes du savoir faire professionnel et des compétences des services de l'Etat, du Département et de la Région qui participeront de manière active à la réalisation de cette étude

Objectifs stratégiques ?

L'objectif est de fournir à chaque commune tous les éléments nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement prenant en compte les objectifs liés au développement durable et les obligations liées à la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public (ERP).

Objectifs opérationnels ?

Cette étude doit permettre la réalisation d'un schéma global et durable d'aménagement de bourgs intégrant le diagnostic d'accessibilité des ERP et le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Ce schéma permettra aux mairies de :

- réaliser les aménagements et les réhabilitations obligatoires au sens de la loi sur l'accessibilité
- valoriser leur village :
 - Marquer les entrées principales du village (valorisation de l'identité du village et sécurité routière)
 - Mettre en valeur les spécificités du village
 - Faire du centre bourg un lieu de vie
 - Rafraîchir les aménagements et la traversée du centre bourg
- créer une image communautaire par la réalisation d'aménagements qui soient cohérents d'une commune à l'autre grâce à une réflexion globale

Pour réaliser ces objectifs, un travail très étroit devra être réalisé avec les conseils municipaux de chaque village, l'étude n'ayant un sens qu'à la condition où les élus locaux participent pleinement au travail réalisé.

Les travaux d'aménagement resteront à la charge des mairies.

Finalité de l'étude ?

Cette étude vise à donner aux communes tous les outils nécessaires à la réalisation d'un aménagement de bourg cohérent à l'échelle de l'intercommunalité, s'inscrivant dans une démarche de développement durable et répondant aux normes d'accessibilité.

Effets attendus ?

- Mise aux normes des ERP, de la voirie et des espaces publics
- Sensibiliser les élus à la mise en valeur de leur commune
- Permettre à terme d'améliorer le cadre de vie des habitants
- Favoriser, par la valorisation des villages, l'installation de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises et le développement touristique.
- Développer une image identitaire pour la Communauté de Communes

Partenaires associés à l'étude :

- Direction Départementale des Territoires
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE)
- Conseil Général des Vosges
- Région Lorraine

En résumé : il faut l'aval de la CC ADP pour qu'une commune puisse obtenir une subvention si elle décide d'engager des travaux.

Une réunion de la commission habitat et cadre de vie se réunira sur ce sujet en Janvier 2011.

8) Portage de repas à domicile : modification du prix des repas

Actuellement le Home du Cameroun facture le repas 4.57 € à la CCADP et la celle-ci le facture à 6.60 €. La CCADP prend à sa charge 0.57 € par repas. A compter du 1^{er} janvier 2011 le Home du Cameroun facturera le repas 4.67€.

Pour pallier à l'augmentation de la fabrication des repas et des diverses charges, le Président propose de passer le prix du repas de 6,60 € à 6,75 €. (0.42 € resterait à la charge de la CCADP).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de modifier le tarif du portage de repas à domicile, et de fixer le prix du repas à **6,75 €** à compter du 1^{er} janvier 2011.

8) Informations et questions diverses

↳ Panneaux identitaires et de tonnage

La Communauté de Communes a rencontré le commercial d'une entreprise spécialisée dans la signalétique pour estimer le coût de la commande, devis en cours d'élaboration.

↳ Modification des statuts du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges

Lors du dernier conseil communautaire en date du 18 novembre 2010, vous aviez accepté de reporté le point suivant inscrit à l'ordre du jour :

- Pays d'Epinal Cœur des Vosges : modification des statuts

A ce sujet, nous avons reçu le 22 novembre dernier un courrier du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges nous indiquant que Monsieur le Préfet des Vosges avait apporté des remarques concernant la délibération portant modification des statuts du Pays en matière de tourisme.

En conséquence, il conviendra que le Pays revoit sa proposition de modification des statuts lors de son prochain Comité Syndical.

↳ Aménagement d'un sentier pédestre

La Communauté de Communes de l'ADP a proposé à un groupe d'étudiantes en deuxième année de BTS du CFR de Gugnécourt de travailler à l'aménagement d'un sentier pédestre pour les familles ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans (critères d'âges choisis en fonction des statistiques relevés par l'Office du Tourisme pendant la période estivale 2010).

La CC n'a pas imposé un sentier plus qu'un autre, le groupe doit choisir lui-même le circuit à aménager en fonction de la distance de celui-ci et de son dénivelé.

Le groupe présentera son étude et des propositions d'aménagement lors d'une commission Service à la population qui se déroulera début d'année 2011. Le cas échéant, un compte rendu sera effectué en conseil communautaire.

↳ Cours informatique pour les secrétaires de mairie

Les cours d'informatique pour les secrétaires de mairie ont débuté le 16 Décembre 2010. Madame Christine EBERHARDT du CNFPT a assuré les cours à la médiathèque de Fontenay. Quatre secrétaires ont suivi cette première journée de formation, les deux prochaines séances auront lieu début 2011.

↳ Rapport d'activité du SICOVAD

Le rapport d'activité du syndicat est consultable à la Communauté de Communes.

↳ AMO

Le tour des communes de Dompierre, Sercoeur et Nonzeville a été effectué par le Cabinet G2C. Monsieur Jacques SIMEON évoque une réunion organisée à Epinal par l'Agence de Bassin ou il semble que l'on revienne sur les dispositifs antérieurs... A revoir et à réfléchir !

↳ Intercommunalité : réforme territoriale- devenir CCADP

Monsieur Eric BICHOTTE se pose la question sur le devenir de l'ADP suite à la nouvelle loi concernant la réforme, une réunion a eu lieu à Remiremont, à la demande du Préfet une esquisse sera établie pour 2011 (juin)

Une commission souveraine avec vote au 2/3 tranchera au final de la nouvelle organisation envisagée par Monsieur le Préfet.

Il demande au Président de prévoir la tenue de réunions début 2011 au sujet du devenir de l'ADP.

Scénari :

- ❶ 5000 habitants avec qui? Difficile !!!
- ❷ CCADP disloquée, éclatée?
- ❸ CCADP + CCVV + CC Brouvélieures?
- ❹ Communauté d'Agglomération?

Il est proposé à chaque Délégué Communautaire de bien vouloir faire ses observations éventuelles concernant ce compte-rendu avant le 31 janvier 2011.